

3/3 - Police municipale

La méfiance caractérise de plus en plus les relations entre une partie de la population et la police, provoquée par la fréquence de contrôles d'identité au faciès, de palpations de sûreté et de menottages en public portant atteinte à la dignité des personnes, les méthodes musclées d'interpellation (comme le plaquage ventral) , le recours fréquent au placement en garde à vue et aux poursuites pour outrage et rébellion.

L'Observatoire parisien des libertés publiques constate régulièrement que les interventions des forces de l'ordre contre les manifestants sont d'une brutalité disproportionnée, créant traumatismes et mutilations.

Les polices municipales ont des moyens d'intervention toujours plus élargis, en termes de contrôle d'identité par exemple. L'escalade de la vidéo-surveillance dans les villes va souvent de pair avec l'escalade de l'armement de la police municipale.

Dans ce contexte, la Ligue des droits de l'Homme est attentive à l'annonce de la création d'une police municipale sur Paris, à la définition de son champ d'action, à ses relations avec la police nationale. aux méthodes et moyens prévus, dont le choix d'équipement ou non en armes.

1. Soutenez-vous la création d'une police municipale sur Paris ?
Si non, comment voyez-vous l'évolution des forces de sécurité municipales ?
Si oui, quelles missions confier selon vous à une police municipale ?
2. De votre point de vue, une police municipale pourrait-elle, ou non, partager des missions avec la police nationale ?
3. Quel effectif prévoyez vous ? Y aura t'il autant de policières que de policiers ?
4. Cette police sera-t-elle armée ou pas ? Pourquoi ?
Si oui, quel est l'armement envisagé (type, catégorie), la formation au maniement de l'arme utilisée, la définition du (ou des) contexte(s) autorisant strictement cette utilisation.
5. Comment concevez-vous la formation nécessaire et indispensable à la responsabilisation, à la maîtrise et au contrôle de soi, particulièrement en cas de port d'arme ? Pendant combien de temps et par qui ? Quelles seront les garanties de la qualité de ces formations ?

6. Dans l'hypothèse où la police municipale est armée et partage des missions avec la police nationale, ne craignez vous pas que le Ministre de l'intérieur se sente autorisé à redéployer une partie de ses forces ailleurs. Ce qui entrainerait mécaniquement une baisse des effectifs de la police nationale sur Paris, déléguant ainsi de facto, à la police municipale une partie de la mission incombant à la police nationale

7. Cette police municipale aurait elle accès aux fichiers de Police? Si oui, dans quel cadre et quelles limites ?

8. Prévoyez-vous dans le même temps un développement de la vidéosurveillance ?

Paris, le 5 mars 2020

Ligue des droits de l'Homme
Section de Paris 20
ldhparis20@gmail.com

Ce questionnaire est le troisième de trois :

- 1/3 Démocratie et solidarité
- 2/3 Logement
- 3/3 Police municipale**